

Dossier des princesses émiraties : la traite des êtres humains ne doit pas connaître d'impunité

Ce jeudi 11 mai 2017 s'est ouvert devant la 59^{ème} chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles le procès des princesses émiraties accusées d'avoir exploité leur personnel domestique dans un grand hôtel bruxellois.

Dans cette affaire, Myria (le Centre fédéral Migration) est partie civile, de même que douze victimes et deux centres d'accueil spécialisés assurant l'accompagnement de ces victimes. Une des missions de Myria est en effet de stimuler la lutte contre la traite des êtres humains. C'est à ce titre qu'il avait décidé de se constituer partie civile dans ce dossier symbolique. Les principaux prévenus sont des personnalités prestigieuses qui disposent d'importants moyens ce qui renforcent la vulnérabilité des victimes.

Le dossier a été initié en juin 2008 suite au dépôt de plainte d'une victime présumée, qui avait réussi à s'échapper de l'hôtel. Celle-ci a déclaré travailler sous la menace 7 jours sur 7. Un dossier judiciaire est alors ouvert. À la demande de l'auditeur du travail, des inspecteurs sociaux et des policiers se sont rendus à l'hôtel, sous couvert d'une autorisation de visite domiciliaire délivrée par le juge de police. Lors de cette visite, de nombreuses personnes ont été auditionnées. Les victimes présumées ont dénoncé des conditions de travail relevant de l'esclavage moderne : horaires de travail insoutenables et absence de jours de repos ou de congé, salaires dérisoires non payés en Belgique, confiscation des passeports, interdiction de sortir de l'hôtel non accompagnées, surveillance constante, insultes et mauvais traitements, etc.

Myria se réjouit qu'après de nombreuses années de débats préliminaires de procédure, un débat de fond puisse avoir enfin lieu. Il s'agit d'un pas important dans la lutte contre la traite, qui ne doit connaître aucune forme d'impunité.

Par ce procès, Myria souhaite également attirer l'attention sur le fait que la traite concerne aussi des formes moins connues d'exploitation, telles que l'exploitation domestique. Celle-ci est en effet beaucoup plus difficile à détecter car elle trouve place dans des cercles fermés.

Myria espère que ce procès permettra également de sensibiliser des secteurs tel que le secteur hôtelier.

Myria, the Federal Migration Center, is an independent public body with three legal missions: stimulating the fight against trafficking and trafficking in human beings, informing public authorities about the extent and nature of migration flows and the protection of the inalienable rights of immigrants.

• PRESS CONTACT

Tom Kenis • – T +32 (0)2 212 30 62 • tom.kenis@myria.be